

LA MANCHE

ASSURER LA CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT LITTORAL

UN DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ,
RÉALISÉ PAR LE SYMEL,
POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE CHAQUE TERRITOIRE

Fermanville © Estelle Hertault - CDT50

La Manche 
CHANGEZ DE POINT DE VUE

UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Avec ses 3 façades maritimes, ses 355 kilomètres de côtes sableuses ou rocheuses, le département de la Manche dispose d'un territoire préservé dont **la nature à l'état brut** fait toute la richesse. Ce potentiel d'attractivité, **tant économique que touristique**, doit être davantage valorisé. Le cheminement littoral constitue un formidable instrument de valorisation du patrimoine maritime et des espaces naturels qu'il rend accessible. Dans la Manche, près des 2/3 du tracé est composé d'espaces protégés ou reconnus.

Dès 2016, Latitude Manche inscrit **l'itinérance** comme axe majeur de développement touristique partagé avec les partenaires publics et privés avec la signature du contrat SPÔTT. Parallèlement, le Conseil départemental inscrit dans ses orientations stratégiques la nécessité d'assurer **la continuité du cheminement littoral**. En septembre 2017, cet engagement des élus se concrétise avec l'accord d'une aide financière.

DISTINGUER SENTIER LITTORAL ET GR®223

Historiquement appelé **sentier des douaniers**, en référence à l'époque où il était utilisé par les douaniers pour enrayer la contrebande, le cheminement littoral englobe en réalité deux tracés parfois distincts, parfois confondus.

Le « **sentier littoral** », géré par l'État désigne la totalité du tracé ouvert au public le long de la mer. Il est composé de la **Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral** sur les propriétés privées et du passage sur les propriétés publiques. Née en 1976 via l'article 160-6 du Code de l'urbanisme, la servitude grève les propriétés riveraines du domaine public maritime sur une bande de trois mètres de large (tracé de droit). Ce tracé doit souvent être modifié par arrêté préfectoral pour contourner les obstacles de toute nature (bâtiments, falaises, zones en érosion, etc.) et prendre en compte les chemins préexistants.

Malgré la contrainte que représente la servitude pour les propriétés privées, la SPPL a été accueillie très favorablement par le public car elle permet au plus grand nombre d'accéder à des espaces littoraux précédemment inaccessibles.



Le **GR®223** est un **itinéraire de Grande Randonnée continu et labellisé** par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Son tracé reprend à environ 70 % le Sentier Littoral, le reste emprunte des routes et chemins afin de garantir richesse patrimoniale et proximité des services. Cet itinéraire identitaire très fréquenté (environ 30 000 passages par an à Éculleville dans la Hague) apparaît comme une véritable **vitrine** dont il faut absolument assurer la continuité et la qualité du tracé pour y apporter des services et en faire un vrai **produit touristique** emblématique.



De plus en plus de services autour du GR® :

- ➡ le portage de bagages avec La Malle Postale ;
- ➡ la réservation de séjours à la carte grâce à un outil numérique spécifique ;
- ➡ la commercialisation du grand trek littoral, accompagné par 2 guides.

Il est important de prendre en compte dans la réflexion tous les itinéraires existants ou en projet car les aménagements peuvent souvent être mutualisés :

- ➡ les voies vertes et notamment la « Véloroute Littorale », projet de tour de la Manche en vélo inscrit au plan vélo 2016-2021 ;
- ➡ les sentiers de petite randonnée et autres boucles de promenades locales.

UN DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ ET PARTENARIAL

Face aux difficultés croissantes de mise en place et d'entretien de la SPPL, le Conseil départemental confie au SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche) la réalisation d'un **diagnostic détaillé** des discontinuités et/ou difficultés rencontrées. Ce travail s'appuie en partie sur un premier état des lieux réalisé en 2015 par Manche Tourisme et le CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) sur le GR®223. L'étude a été menée en relation avec les **partenaires** directement concernés par le cheminement littoral, particulièrement la DDTM, la délégation Normandie du Conservatoire du Littoral et le CDRP. Plusieurs élus ont également été sollicités, notamment les maires des communes les plus concernées.

L'objectif final est de disposer d'un cheminement littoral continu via le « sentier littoral » ou le GR®223. Lorsqu'aucun des deux tracés n'est satisfaisant, on considère qu'il y a un « **point noir** ». On peut classer ces points noirs en cinq grandes catégories selon la cause ou la nature de la difficulté identifiée (cf. typologie de points noirs au verso).

Chaque point noir a fait l'objet d'une étude spécifique qui a permis la création d'une fiche avec **une ou deux propositions** permettant de résoudre la difficulté. Un **chiffrage estimatif** a également été établi pour chaque proposition : il comprend tous les travaux nécessaires à l'ouverture au public, hors acquisitions foncières, balisage et entretien futur du cheminement.

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR CHAQUE TERRITOIRE

L'ambition à présent est de transformer ces propositions en réalisations concrètes. Cette démarche nécessite de renforcer encore davantage la collaboration avec les différents partenaires locaux. Les intercommunalités et/ou communes sont ainsi les plus compétentes pour accomplir cette étape décisive.

Grâce à sa notoriété et sa fréquentation, participer à la continuité du cheminement littoral est une véritable opportunité qui s'offre aux territoires. Elle vous permettra de :

- ↳ valoriser les **richesses patrimoniales** (naturelles, culturelles, architecturales, maritimes, etc.) de votre territoire auprès des touristes mais aussi des résidents ;
- ↳ dynamiser l'**économie locale** et développer la fréquentation sur les ailes de saison : un itinérant dépense en moyenne **70 €/jour** (hébergement, restauration, etc.) et randonne de mai à octobre ;
- ↳ améliorer le **cadre de vie des résidents** en étoffant votre réseau de promenades de proximité ;
- ↳ participer à une **dynamique autour du GR®223**, véritable autoroute de la randonnée et composante essentielle du cheminement littoral de la Normandie et de la France.

Latitude Manche, qui a repris le pilotage du projet, s'est engagée à accompagner les collectivités dans la résolution des points noirs identifiés. La démarche suivra plusieurs étapes indispensables :



En vous proposant cette pochette, nous souhaitons regrouper toutes les informations utiles à ce travail notamment la recherche d'aides financières, la démarche de mise en application de la SPPL en relation avec les services de l'État ou les demandes d'autorisation de travaux en espace protégé.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAR TYPE DE POINT NOIR : EXEMPLES DE SOLUTIONS ENVISAGÉES



ABSENCE DE SENTIER LITTORAL OU DE GR® EN BORD DE MER

- environ **40 km** dont plus de 22 km dans la baie des Veys
- budget estimé : **170 000 €**
(hors baie des Veys)

• ex : **créer un sentier via la mise en application de la SPPL**



SENTIER ÉRODÉ

- environ **12 km** dont près de la moitié officiellement fermés pour cause de « sentier dangereux »
- budget estimé : **96 000 €**

• ex : **reculer ou recréer un sentier plus en retrait du trait de côte**



POINTS DE DANGER AVEC DES GRANDES ROUTES

- environ **7 km** dont plusieurs passages sur la RD 650 dite « route touristique »

• budget estimé : **111 000 €**

• ex : **aménager l'accotement, créer un nouveau sentier qui n'emprunte plus la route**



PASSAGES HUMIDES OU INONDÉS PAR GRANDE MARÉE

- environ **28 km** principalement dans les prés-salés des havres de la côte Ouest

• budget estimé : **26 000 €**

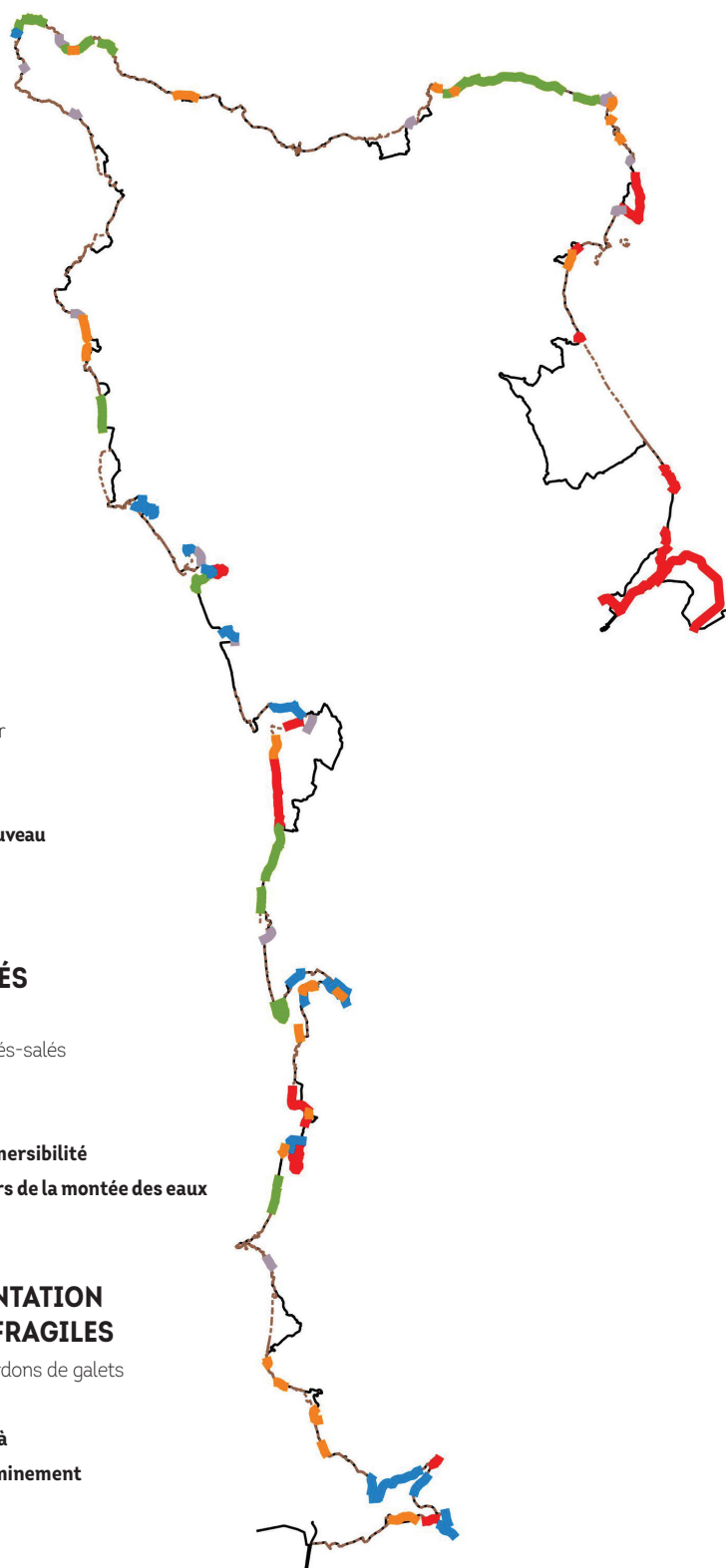
• ex : **informer les randonneurs de la submersibilité du cheminement, décaler le cheminement hors de la montée des eaux**



IMPACT NÉGATIF DE LA FRÉQUENTATION SUR DES ESPACES NATURELS FRAGILES

- environ **35 km** de cordons dunaires et cordons de galets
- budget estimé : **113 000 €**

• ex : **sensibiliser les randonneurs grâce à des panneauaux réguliers, décaler le cheminement hors des zones les plus fragiles**



pro.manchetourisme.com